

Lettre N° 9 - 16 octobre 2007

Chers **Valdôtains**,

Notre lettre N° 8, vous a présenté les questions 139 et 140 que nous considérons dangereuses pour notre Vallée et notre autonomie. Aujourd'hui nous allons procéder de la même façon pour les questions 138 (bulletin couleur grise) et 141 (bulletin couleur d'azur).

Question 138 : *La préférence unique accorde aux citoyens l'expression d'un vote libre et non contrôlé. En outre, cette proposition entend empêcher la déviation politique appelée « cordate ». L'électorat valdôtain s'est déjà exprimé dans ce sens lors du référendum populaire de 1991, lorsque 97% des votants choisirent, en Vallée d'Aoste, la préférence unique. »*

Les Valdôtains opposés aux méfaits de la politique clientéliste, pourront accorder sans la moindre hésitation leur **OUI** à la question (138) qui supprime les trois votes préférentiels. Ce ne sont pas les votes préférentiels qui sont en cause, car démocratiquement parlant, la loi pouvait en prévoir quatre, cinq et plus, non ! c'est l'usage qui en a été fait par certains élus dont les noms sont sur toutes les lèvres.

Par le truchement des trois votes préférentiels, ils ont manipulé les intentions de vote et développé le clientélisme. Les trois préférences sont devenues un élément de cette politique qui a envahi petit à petit les rouages de notre région et qui veut s'étendre toujours plus.

L'abstention préconisée par l'Union Valdôtaine est basée sur ce seul point.

L'U.V. redoute la préférence unique qui remettra en cause sa politique clientéliste et l'empêchera de faire élire des conseillers régionaux à l'échine très élastique. Le vote d'avril 2006 a été analysé et elle craint qu'une fois dans les isolements ses adhérents et sympathisants choisissent la préférence unique. Là est l'explication fondamentale du maintien de sa position concernant l'abstention. Un manque de confiance évident !

Question 141 : *Pour une plus grande présence des femmes sur les listes régionales. La proposition de loi prévoit que chaque liste ait au moins un tiers de femmes parmi ses candidats. Cette proposition tend à favoriser la parité effective entre les hommes et les femmes dans la participation à la vie politique et administrative.*

Un défaut sérieux de notre société valdôtaine réside dans une faible présence des femmes valdôtaines dans les organismes élus à tous les niveaux. Cette situation outrageante ne devrait pas exister et nous comprenons certaines réactions qui trouvent blessante la solution proposée. « le Salasse » avait, en son temps, proposé l'obligation de parité, mais là encore c'était recourir à une loi alors que le souhaitable... mais vider l'océan avec un « bicchierino » prendrait trop de temps. Certes, nous le répétons, cette situation ne devrait pas exister, mais elle est là, et puisqu'elle ne disparaît pas naturellement, la loi doit y aider. Or le Conseil régional s'est contenté d'inscrire un chiffre minimum de 20% dans sa loi. Les promoteurs du référendum proposent 33%, ce n'est pas assez, c'est vrai, mais c'est un progrès. Alors, pourquoi s'y opposer ? La question est donc intéressante et mérite d'être accueillie favorablement par les Valdôtaines et les Valdôtains.

Quant à la cinquième question (147) sur l'hôpital, elle concerne certes le peuple dans son entier, mais le devenir d'un hôpital, son implantation, son financement, sa construction et son fonctionnement, ne peuvent dépendre d'une initiative mal étudiée. Ici, le NON sera nécessaire.

Rendez-vous dans les bureaux de vote le 18 novembre !

Répondez NON aux questions 139, 140, 147,

et OUI aux questions 138 (gris) et 141 (azur)